



Informations municipales N°296 Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 19 heures 30, le Conseil municipal de Challet, légalement convoqué le 16 mars 2026 en session ordinaire, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame Hélène DENIEAULT, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés et affichés le 16 mars 2026.

Présents :

Christophe LE NINAN, Barbara PRUVÔT, Mélinda DANUK, Muriel FROGER, Baptiste DORDOIGNE, Laurent OZANNE, Marie BUDA, Dimitri TACHAT, Lucie BESSAIRE, Jérémy HURE.

A été nommé secrétaire : Christophe LE NINAN

oooooooooooo

Madame Hélène DENIEAULT, Maire sortant, fait l'appel, et déclare le nouveau conseil municipal installé dans ses fonctions.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et le renouvellement du conseil municipal, Madame Hélène DENIEAULT confie la Présidence à Madame Muriel FROGER, doyenne d'âge des conseillers municipaux.

oooooooooooo

- **Élection du Maire**

Madame Muriel FROGER doyenne d'âge des conseillers municipaux nouvellement élus a pris la présidence de l'assemblée (Art. L 2122-8 du CGCT) et rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Les fonctions d'assesseurs ont été dévolues aux plus jeunes des membres de l'assemblée délibérante, à savoir Madame Lucie BESSAIRE et Monsieur Jérémy HURE.

Après un appel à candidatures.

Madame **Hélène DENIEAULT** se porte candidate à la fonction de Maire de la commune.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé dans l'urne l'enveloppe refermant son bulletin de vote fermé, sur papier blanc.

Les assesseurs sont invités à rejoindre la Présidente de séance pour procéder au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : **11**

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **0**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **11**

Majorité absolue : **6**

Madame Hélène DENIEAULT a obtenu **11** voix

Madame Hélène DENIEAULT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.

Madame Hélène DENIEAULT prend immédiatement la Présidence et remercie l'assemblée.

oooooooooooo

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2025.**

Le procès-verbal, n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

- **Détermination du nombre d'adjoints au maire**

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer et à approuver la proposition de **trois** adjoints.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le nombre de trois Adjoints au Maire.

oooooooooooo

- **Élection de la liste des Adjoints au Maire**

Considérant que les Adjoints au Maire sont dorénavant élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (suite au nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants).

Les fonctions d'assesseurs ont été dévolues aux plus jeunes des membres de l'assemblée délibérante, à savoir Madame Lucie BESSAIRE et Monsieur JérémY HURE.

Madame le Maire fait appel des candidatures pour l'élection des Adjoints par le Conseil Municipal.

La liste suivante est candidate :

1) Liste de Barbara PRUVÔT, Christophe LE NINAN & Mélinda DANUK

Résultat du premier tour :

1er tour de scrutin

- ✓ Nombre de bulletins : **11**
- ✓ Bulletins blancs ou nuls : **0**
- ✓ Suffrages exprimés : **11**
- ✓ Majorité absolue : **6**

Nombre de voix obtenues pour la liste de Barbara PRUVÔT, Christophe LE NINAN & Mélinda DANUK : **11**

Barbara PRUVÔT, Christophe LE NINAN et Mélinda DANUK, formant la liste ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin, sont proclamé(e)s Adjoint(e)s au Maire et sont immédiatement installé(e)s, dans l'ordre suivant, en fonction de l'ordre de présentation sur la liste :

- | | |
|--------------------------------|---------------|
| ✓ Madame Barbara PRUVÔT | 1ère Adjointe |
| ✓ Monsieur Christophe LE NINAN | 2ème Adjoint |
| ✓ Madame Mélinda DANUK | 3ème Adjointe |

- **Lecture de la Charte de l' élu local**

Madame le Maire donne lecture de la charte puis rappelle que cette Charte vise avant tout, de manière symbolique, à manifester l'attachement aux valeurs éthiques et au respect de l'intérêt public consubstantiel à l'engagement dans l'exercice de fonctions électives. La Charte rappelle les principes élémentaires (tels que les obligations de dignité, de probité et d'impartialité) mais prescrit également des règles de comportement dans certaines situations problématiques (par exemple, une situation de conflits d'intérêts).

Enfin, Madame le Maire précise que la Charte de l' élu local n'a pas vocation à ajouter de nouvelles normes ou obligations juridiques, mais est d'abord et avant là pour rappeler solennellement des grands principes lors de l'installation d'une assemblée locale nouvellement élue. Un exemplaire de la Charte de l' élu local est distribué à l'ensemble des conseillers.

oooooooooooo

- **Délégations et pouvoirs au Maire**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions du code général des Collectivités Territoriales (article L. 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans le souci de favoriser une bonne administration des affaires communales et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et pour la durée du mandat, de confier à Madame le Maire les délégations courantes dont la liste est disponible internet de la commune (onglet : informations municipales).

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré confie à Madame le Maire les délégations exposées une à une lors du conseil.

- **Indemnités de fonction des Adjointes au Maire**

Les maires bénéficiant à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT, le pourcentage pour les adjoints, doit être fixé.

Vu les arrêtés municipaux en date du 20/03/2026 portant délégation de fonctions à Madame Barbara PRUVÔT, 1ère adjointe, Monsieur Christophe LE NINAN, 2ème adjoint et Madame Mélinda DANUK, 3ème adjointe *.

Considérant que pour une commune comptant moins de 500 habitants le taux maximal est de 10.89 % pour les Adjointes ou les Conseillers délégués ;

Madame le Maire propose le taux suivant : **5,80 %**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, accepte le taux proposé.

* Délégations des adjoints :

- Madame B. PRUVÔT, 1^{ère} adjointe : Fêtes et cérémonies, communication, vie associative.
- Monsieur C. LE NINAN, 2^{ème} adjoint : Travaux, gestion des bâtiments communaux et du cimetière, cogestion de la salle communale, affaires scolaires.
- Madame M. DANUK, 3^{ème} adjointe : Urbanisme, gestion de la salle communale et de ses locations.

oooooooooooo

- **Désignation des représentants des commissions communales**

Madame le maire rappelle que les commissions communales ont un rôle consultatif, d'étude et de proposition au conseil municipal sans pouvoir de décision. Le Maire ou l'Adjoint président les commissions.

Un membre référent, pour chaque commission, est également désigné.

Le Maire est membre de droit.

Commission budget et finances : (Membre référent Hélène DENIEAULT)

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| - Barbara PRUVÔT | - Dimitri TACHAT |
| - Christophe LE NINAN | - Baptiste DORDOIGNE |
| - Mélinda DANUK | |

Commission voirie, bâtiments publics et communaux, propreté, sécurité et travaux : (Membre référent Christophe LE NINAN)

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| - Barbara PRUVÔT | - Dimitri TACHAT |
| - Christophe LE NINAN | - Baptiste DORDOIGNE |
| - Mélinda DANUK | |

Commission urbanisme, environnement, développement durable et agriculture : (Membre référent Mélinda DANUK)

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| - Barbara PRUVÔT | - Marie BUDA |
| - Christophe LE NINAN | - Baptiste DORDOIGNE |
| - Mélinda DANUK | |

Commission loisirs, fêtes et cérémonies : (Membre référent Barbara PRUVÔT)

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| - Barbara PRUVÔT | - Marie BUDA |
| - Christophe LE NINAN | - Baptiste DORDOIGNE |
| - Mélinda DANUK | - Muriel FROGER |
| - Laurent OZANNE | - Lucie BESSAIRE |

Commission communication, vie associative et relation avec les associations : (Membre Barbara PRUVÔT)

- | | |
|-----------------------|------------------|
| - Barbara PRUVÔT | - Muriel FORGER |
| - Christophe LE NINAN | - Jérémy HURE |
| - Mélinda DANUK | - Laurent OZANNE |

Commission d'appel d'offres : (Membre référent Hélène DENIEAULT)

Les membres de la commission d'appel d'offres sont :

Titulaires :

- Barbara PRUVÔT
- Christophe LE NINAN
- Mélinda DANUK

Suppléants :

- Baptiste DORDOIGNE
- Marie BUDA
- Jérémy HURE

- **Délégués titulaires et suppléant du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des Environs de Clévilliers (S.I.R.P.E.C.)**

Trois titulaires et un suppléant doivent être désignés :

Titulaires :

- Christophe LE NINAN
- Marie BUDA
- Lucie BESSAIRE

Suppléant :

- Hélène DENIEAULT

- **Délégués titulaires et suppléant du Syndicat de Fresnay**

Deux titulaires et un suppléant doivent être désignés :

Titulaires :

- Hélène DENIEAULT
- Muriel FROGER

Suppléant :

- Baptiste DORDOIGNE

- **Demande de subvention complémentaire auprès de Chartres métropole**

Après une intervention de contrôle de la société DEKRA, il a été constaté un défaut sur le brûleur central du matériel existant. Cette gazinière date d'une dizaine d'année déjà.

Ne trouvant plus les pièces détachées et par souci de sécurité dans la cuisine de la salle polyvalente (ERP), il a été décidé de changer le piano de cuisson et de le remplacer par un équipement professionnel, plus sûr et fiable dans le temps.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à faire la demande de subvention auprès de Chartres Métropole pour le projet suivant :

Piano de cuisson 4 feux pour la salle communale

Coût total du projet (HT) 3 913,22 €

Fonds de Concours 1 956,00 €

Autofinancement 1 957,22 €

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Fête des voisins :**

Cette année, la traditionnelle « Fête des voisins » organisée par la commune aura lieu le vendredi 29 mai, dans l'enceinte de la salle communale.

- **Baptême de la nouvelle cloche « Louise-Angélique »**

La nouvelle cloche de l'église va être livrée prochainement.

L'église sera ouverte dès le samedi 4 avril, à partir de 9h00, afin de permettre au plus grand nombre de venir l'admirer, avant son baptême et son retour dans le clocher.

Le lendemain, dimanche 5 avril, jour de Pâques, à 15h30 aura lieu son baptême.

Le soir, dès 20h30, un concert gratuit, ouvert à tous, de « Duos des cœurs » aura lieu, au sein de l'église de Challet.

Nous espérons que cet événement exceptionnel attirera le plus grand nombre de nos administrés et fidèles.

- **Remerciements :**

L'ensemble du conseil municipal tient à remercier chaleureusement Monsieur Didier FROGER pour sa solidarité et son excellent travail à la salle municipale du village. Il a offert de son temps et de son savoir-faire pour repeindre la salle.

- **Entretien des trottoirs :**

Les habitants sont tenus de nettoyer leur trottoir mais aussi leur caniveau devant leur habitation. Il y a encore beaucoup d'endroit où cela n'est pas fait. Cela risque d'obstruer certaines évacuations.

Madame le Maire rappelle que l'arrêté 2024-10 du 4 octobre 2024 énumère les obligations de chacun à ce sujet. Vous le trouverez à l'affichage, en mairie ou sur le site de la commune via le lien ci-dessous.

Lien : <https://www.mairie-challet.fr/medias/files/arrete-municipal-sur-l-entretien-des-trottoirs.pdf>

Fin de séance : **21h15**

Le Maire,
Hélène DENIEAULT